

COURRIER DES LECTEURS

Un circuit ouvert sur route publique?

En 2019, l'État jurassien a posé un nouveau revêtement entre Saint-Ursanne et les Rangiers, qui a permis à cet axe routier de devenir le col le plus rapide d'Europe (record à 187 km/h). En 2020, le Covid a amplifié la pratique de la moto en Suisse, confirmée par plus de 56 000 nouvelles immatriculations l'année suivante.

Cette situation, ajoutée à une promotion massive d'influenceurs, a fait du col des Rangiers un haut lieu des passionnés de vitesse, du bruit et du circuit, prisé jusqu'à l'international. La conduite incommode se matérialise par d'incessants allers-retours, tout en utilisant au maximum les capacités de puissance et d'accélération des motos et voitures sportives, entendues sur plusieurs kilomètres.

Depuis trois ans, la pratique du circuit et le bruit inutile sont exponentiels. Un jour de beau est un jour de bruit, de stress et d'énerverment,

sans droit au repos pour les riverains. Outre les problèmes de sécurité (en 2021 par exemple, il y a eu trois accidents sur le tronçon d'1,5 km entre le Petit Susten et Le Maran), les nuisances sonores – que l'être humain est incapable de supporter – engendrent des atteintes irréversibles sur la santé. Est-il normal d'utiliser des parcelles bio comme parking, zones spectateurs et terrains de motocross? Est-il normal de voir en une journée un motard monter et descendre plus de 32 fois d'affilée le Petit Susten, ou de voir incessamment des régionaux faire en une semaine plus de 49 allers-retours dans ces virages? Cette conduite incommode engendre une atteinte à l'environnement, une pollution sonore et de CO₂ inutile, un dérangement permanent pour les animaux et la nature, une atteinte à la sécurité et à la santé publique.

Jérôme Schaffner, Asuel

Troquer un étalon contre un cheval borgne

J'ai lu avec consternation l'article sur le ceff (Centre de formation professionnelle Berne francophone) paru dans le QJ du 7 mai et l'annonce de son déplacement imminent de Moutier à Bienne. Cet établissement fonctionne à satisfaction des apprentis, des enseignants, des employeurs et des organisations professionnelles. Idéalement situé, il regroupe autant des élèves provenant du canton du Jura que du Jura méridional. Déplacer une institution qui marche bien de Moutier à Bienne est un non-sens. Et où va-t-on l'implanter? Quelque part près de la gare de Bienne. C'est troquer un étalon contre un cheval borgne. Cela permettra aux étudiants jurassiens de découvrir, dans l'esprit de la Rauracienne, le lac de Bienne, ironise

Mario Annoni. Cela témoigne de la morgue et du mépris qu'ont toujours témoignés les autorités bernoises à l'égard du patriotisme jurassien. Et le gouvernement jurassien, que fait-il? Il aurait dû exiger d'être consulté avant toute décision concernant le ceff. Et Patrick Tanner, le pendant jurassien de Mario Annoni, censé défendre les intérêts de Moutier dans sa transition vers le canton du Jura, où est-il? Les relations entre Berne et le Jura doivent rester bonnes, proclame-t-on de part et d'autre... sans doute en vue des futures retrouvailles gastronomiques dans un quelconque bistro du coin.

Pierre Grimm, Delémont

VOTATIONS FÉDÉRALES

Oui à la loi sur le cinéma

Pour lutter contre l'hégémonie et la monoculture croissante en matière de production et de diffusion venues d'outre-mer, la plupart des pays européens ont imposé aux services de streaming certaines obligations pour que la création de films européens puisse continuer d'exister et puisse accéder à un marché devenu internationalisé. Grâce à cette mesure, la diversité culturelle et l'accès au marché pour les milieux concernés sont assurés. La modification de la loi sur le cinéma, en imposant des quotas dans la création cinématographique suisse et la diffusion de séries et de films européens, corrige donc un échec du marché, marché tendant

à devenir de plus en plus monopolistique. Elle permettra, en outre, la mise en place d'un cadre de fonctionnement similaire pour tous les diffuseurs. En apportant un réel soutien à la production de films et de séries nationaux, ses effets auront des retombées économiques qui profiteront à notre pays et qui resteront en Suisse. Non seulement les milieux intéressés au premier chef en seront les bénéficiaires mais également tous les prestataires de biens et services auxquels il faut recourir pour la réalisation de films, tels que l'hôtellerie, la restauration et autres artisans, pour ne citer qu'eux.

Fédération des Entreprises Romandes de l'Arc jurassien

Le clap de fin n'est pas pour demain

Dernièrement, dans le QJ, l'UDC Jura faisait part de ses recommandations pour les votations fédérales. Concernant la loi Netflix, l'UDC recommande de voter non. Ce n'est pas cela qui me fait réagir, mais c'est de lire ceci: «Les productions suisses sont moribondes et ne correspondent pas aux aspirations du public. Il semble donc incongru de créer de nouvelles taxes pour soutenir une branche qui ne veut pas suivre l'air du temps.» Ces allégations, infondées, méritent une mise au point. La Mif, de F. Baillif, a remporté le «Grand Prix du Jury international du Meilleur film» dans la compétition «Generation 14plus» lors de la Berlinale 2021 et reçu de nombreux autres prix à Buenos Aires, Namur, Séville. En janvier dernier, les 57^{es} Journées de Soleure, principal festival consacré au cinéma suisse, ont accueilli 30 000 cinéphiles. Le prix du public est allé au film *Presque* de B. Campan et A. Jollien, acclamé au-delà des frontières helvétiques. À Berlin cette année, deux films suisses étaient en compétition pour l'Ours d'Or. Ils faisaient partie

des 11 œuvres helvétiques sélectionnées. Cannes déroulera son tapis rouge prochainement. Quatre longs métrages suisses seront présentés en première mondiale. En juin, à Annecy, le grand festival international du film d'animation rendra hommage au cinéma d'animation suisse. Et que dire des nombreuses séries télévisées qui ne laissent pas indifférents... Chez nous, P.-A. Meier nous a émus par son dernier long métrage *Love of Fate*. Lors de chacun de ses films, L. Lanaz offre sa sensibilité et son grand engagement. C. Stadelmann, passionné de documentaires et du Jura, a réalisé nombre de documentaires de grande qualité. On pourrait en mentionner bien d'autres... Les petits cinémas déploient de multiples efforts pour se maintenir face aux nouveaux moyens de consommer le cinéma. Quitter son canapé pour se déplacer vers les salles obscures demande certains efforts... Pour le cinéma suisse, le clap de fin n'est pas pour demain. Je voterai oui le 15 mai.

Madeleine Cattin, Delémont

PORTRAIT EXPRESS

CÉLINE MERCIER



27 ans, Prévôtoise de Movelier, atteinte de la maladie de Charcot

C'est à Moutier que grandit Céline Mercier, entre son papa Pascal, qui travaille à Choindex, et sa maman Sabine. Passionnée d'équitation et toujours fourrée à la ferme, elle devient à 18 ans assistante vétérinaire au Val-de-Travers, à la fois pour les grands animaux et les petits. Après un an en Allemagne et en Australie pour y apprendre les langues, elle revient à Bienne, puis se lance dans des études d'ingénieure agronome dans le Jura. Hélas, après avoir emporté sa mère en 2011 et son grand-père en 2015, la maladie de Charcot se déclare chez elle en 2018. Même diminuée, la jeune femme savoure chaque instant de la vie. Elle a écrit son histoire et donne une conférence demain à Vicques. TLM Page 6

ARRÊT SUR IMAGE



Une femme remplit des boilles d'eau potable dans un temple d'Ahmedabad. L'Inde est actuellement touchée par une dramatique vague de chaleur.

PHOTO KEY

DITES-MOI

En visite chez des amis, la mère de famille a indiqué que son aîné était en permanence «pendu à ses basques». D'où vient cette expression?

Une fidèle lectrice

La réponse d'Alain Rey, auteur de l'ouvrage *200 drôles d'expressions*: «Lorsqu'une personne fait preuve d'une amitié envahissante, on dit qu'elle nous colle, qu'elle est collante. Et lorsque la situation devient insupportable, on a envie de lui crier: «Arrête de me coller aux basques!» Cela n'a rien à voir avec le Pays basque ou ses habitants. De nos jours, on pourrait croire que ces basques ont un rapport avec les chaussures de sport, car on peut demander à une personne trop collante de nous lâcher les baskets. Mais non, les baskets n'ont rien à voir avec cette expression. Il faut remonter bien loin dans le temps pour la comprendre: au XVI^e siècle, où nul gentilhomme ne portait des baskets. Mais des basques, certainement. La basque était la partie d'une veste qui partait de la taille et descendait plus ou moins bas sur les hanches. Être pendu aux basques de quelqu'un, c'est donc concrètement s'accrocher à sa veste.» LQJ

Vous avez une question d'intérêt général? Nous vous apportons la réponse. Communiquez-nous vos questions par courrier électronique à dites-moi@lqj.ch ou par courrier postal à *Dites-moi*, Le Quotidien Jurassien, 6 route de Courroux, 2800 Delémont.

